

Royaume du Maroc
Université Hassan II
de Casablanca
Faculté de Médecine Dentaire



المملكة المغربية
جامعة الحسن الثاني
بالدار البيضاء
كلية طب الأسنان

Règlement d'évaluation

1^{ère} - 4^{ème} année

Année universitaire 2018-2019

Principes Généraux	3
Modalités d'évaluation des connaissances Fraudes et indiscipline Assiduité des étudiants Consultation des copies d'examen par les étudiants	
Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire (1ère Année)	6
Modules à valider Evaluation des apprentissages Tableau n°1 : Modalités d'évaluation des modules théoriques Annexe1 : Descriptif du Stage complémentaire 1 - (SC1) -	11
Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire (2ème année)	12
Modules à valider Evaluation des Apprentissages Tableau N°2 : Modalités de contrôle des connaissances des modules théoriques Tableau N°3 : Modalités de contrôle des connaissances des modules APP Annexe2 : Stage complémentaire 2 - (SC2) -	18
Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire (3ème année)	19
Modules à valider Evaluation des Apprentissages Tableau N°4 : Modalités de contrôle des connaissances des modules Théoriques Tableau N°5 : Modalités d'évaluation des modules APP Annexe3 Stage complémentaire 3 (SC3)	26
Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire 4ème année	27
Modules à valider Evaluation des Apprentissages Tableau N°6 Modalités de contrôle des connaissances des modules Théoriques Annexe4 descriptifs des stages cliniques majeurs Annexe5 : descriptif du stage complémentaire 4 Annexe6 : descriptif du stage complémentaire 5	35
Annexe	52
Annexe7 : Normes relatives aux régimes des études et aux évaluations (RG)	

Règlement d'évaluation

Principes Généraux

☐ Modalités d'évaluation des connaissances :

- Le calendrier des examens écrits de fin de semestre est établi par le conseil de l'établissement ; conformément au calendrier de l'université.
- Des contrôles continus peuvent être programmés dès le début de chaque semestre ; un délai minimum de 7 jours ouvrables est requis pour l'annonce aux étudiants
- Le calendrier et le planning des contrôles sont portés à la connaissance des étudiants par tout moyen d'affichage et par note administrative adressée aux chefs des départements et aux enseignants ;
- La durée minimale des examens écrits est de 1H30 par module.

L'étudiant doit se présenter à la salle d'examen 15min avant le début de chaque épreuve. Aucun étudiant ne peut être admis en salle d'examen après le lancement de l'épreuve ;

- L'étudiant doit impérativement être muni de la convocation, de la carte d'étudiant et d'une pièce d'identité ;
- L'étudiant est tenu de respecter la salle d'examen et la place numérotée qui lui ont été attribuées ;
- L'étudiant ne peut être autorisé à quitter la salle d'examen qu'après 30 minutes de la distribution des sujets. En cas de force majeure, l'étudiant peut quitter temporairement la salle d'examen en étant accompagné par l'un des surveillants ;
- Tout étudiant qui quitte définitivement la salle d'examen est tenu de remettre sa copie complètement renseignée ;
- L'absence de l'étudiant à l'examen de la session normale est justifiée dans trois cas de figure :
 - Décès d'un proche de premier degré (père, mère, frère ou sœur, grands-parents)
 - Maladie durant la période d'examen (dossier médical)
 - Cas de force majeure justifié ;
- L'étudiant doit fournir les pièces justificatives attestant la véracité de ses motifs avant la session de rattrapage ;
- La mention ABJ (Absence Justifiée) doit être affectée dans le module ou les modules concernés ; ("ABJ» doit être paramétrée sur Apogée)
- En cas d'absence non justifiée à l'examen de la session normale, l'étudiant ne sera pas autorisé à passer la session de rattrapage dans le ou les modules concernés par l'absence.

- En cas d'absence prolongée non justifiée et non autorisée, l'étudiant est considéré comme démissionnaire. Il ne pourra à aucun titre se faire prévaloir d'aucun droit quant au processus de sa formation ou lors de son éventuel réintégration

❑ **Fraudes et indiscipline :**

- Conformément à l'article 73 de la loi 01-00 relative à l'enseignement supérieur et le Décret n°2.06.619 du 28 octobre 2008 relatif au Conseil de discipline, le Conseil de l'établissement se réunit en conseil de discipline pour examiner les cas de fraudes qui lui seront soumis;
- Est considéré comme cas de fraude et d'indiscipline les incidents suivants :
 - Utilisation des NTIC et de tout document ou de matériel non autorisé
 - Communication d'informations ou de documents entre étudiants
 - Substitution de copies d'examen
 - Indiscipline (perturbation du déroulement des examens, violences, injures, ...)
 - Et tout autre incident pouvant porter atteinte au personnel administratif, corps enseignants et aux infrastructures de l'établissement ;
- En cas de fraude ou d'indiscipline, l'étudiant est traduit devant le Conseil de discipline ;
- Le Conseil de discipline décide, par ordre croissant de gravité d'infraction commise, les sanctions à prendre : avertissement écrit, blâme écrit, suspension d'un nombre déterminé de modules ou de semestres ;
- La décision du Conseil de discipline doit être communiquée à l'étudiant concerné.

❑ **Assiduité des étudiants :**

- La présence à tous les contrôles est obligatoire ;
- Toute absence non justifiée à un contrôle continu est sanctionnée par la note zéro ;
- La présence aux APP est obligatoire, l'enseignant chargé de ces derniers doit effectuer, à chaque séance, un contrôle de présence des étudiants. En cas d'absences non justifiées à plus de 20% du volume horaire des séances d'APP, l'étudiant n'est pas autorisé à passer le contrôle final du module concerné.
- La présence à tous les stages cliniques est obligatoire. Les absences non justifiées à plus de 20% du volume horaire d'un stage entraînent la non validation du stage concerné
- La présence aux travaux dirigés est obligatoire. En cas d'absences non justifiées à plus de 20% du volume horaire des TD quand ces derniers dépassent 30% du volume horaire du module, l'étudiant n'est pas autorisé à passer le contrôle final du module concerné.

❑ **Consultation des copies d'examen par les étudiants:**

- L'étudiant doit déposer une demande de consultation de copie (s) à l'administration précisant le ou les modules concernés dans un délai de deux jours ouvrables après la proclamation des résultats. Au-delà de ce délai, toute demande sera rejetée ;
- La demande est remise au coordonnateur du module pour son traitement.

Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire 1^{ère} Année

☐ MODULES A VALIDER

La première année de Médecine Dentaire est composée de deux semestres et comporte 12 modules répartis en 9 modules majeurs, 1 module complémentaire, 1 module outil, 1 module d'ouverture au choix et un stage complémentaire.

- Les 9 modules majeurs :

- PBD1 : BIOLOGIE CELLULAIRE MOLECULAIRE ET GENETIQUE
- PBD2 : CHIMIE ET BIOCHIMIE GENERALES
- PBD3 : ANATOMIE GENERALE
- PBD4 : BIOPHYSIQUE ET SCIENCE DES MATERIAUX
- PBD5 : PHYSIOLOGIE ET BIOCHIMIE CLINIQUE
- PBD6 : INITIATION A LA MEDECINE DENTAIRE
- PBD7 : EMBRYOLOGIE ET HISTOLOGIE GENERALES
- PBD8 : MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE GENERALES
- PSP1 : SANTE PUBLIQUE : CONCEPTS ET SYSTEMES

Semestre 1

Semestre 2

- Le module outil

- CTI : METHODOLOGIE DE TRAVAIL UNIVERSITAIRE (Semestre1)

- Le module complémentaire

- SHS : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (Semestre 1)
- Le module d'ouverture au choix (Semestre 2)

La liste des modules d'ouverture est établie chaque année par le Conseil d'établissement

Exemple de modules d'ouverture

- Communication et développement personnel
- Activités physiques et sportives
- Apprendre par le théâtre
- Arts plastiques
- Informatique
- Le stage complémentaire Semestre 1 et Semestre 2
- SC1 : STAGE DE SENSIBILISATION A L'EXERCICE PROFESSIONNEL DE LA MEDECINE DENTAIRE

Chacun de ces modules sera validé séparément sans compensation possible entre eux (norme RG7)(Annexe7)

« Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieure à une note limite de 7 sur 20.

Si le module n'est pas validé, l'étudiant garde le bénéfice de tous les éléments de module dont la note est supérieure ou égale à 10 sur 20 »

La validation de tous les modules est obligatoire pour le passage en 2^{ème} année.

En cas de non validation de l'année, l'étudiant peut être autorisé à (norme RG13):(Annexe 7)

- Conserver à titre définitif le bénéfice des modules complémentaires, **outils et d'ouvertures validés**
- Conserver pour l'année universitaire suivante, le bénéfice du ou des modules majeurs à condition toutefois que la note obtenue au module soit supérieur ou égale à 12 sur 20
- Conserver à titre définitif le stage complémentaire validé

❑ EVALUATION DES APPRENTISSAGES

- Examen final ou Contrôle final

A la fin de chaque semestre, une session d'examen est organisée (Janvier et mai) et porte sur les modules théoriques dispensés pendant le semestre concerné.

La nature des épreuves, la durée ainsi que la pondération des différents éléments du module sont précisés dans le tableau 1

- Contrôles continus

Des contrôles continus sont organisés pour les modules CTI1, SHS et PSP1, PBD6, PBD7

La nature des épreuves, la durée totale des épreuves pendant le semestre ainsi que la pondération du contrôle continu par rapport au contrôle final sont précisés dans le tableau 1

- Contrôle de rattrapage (RG8)

L'étudiant n'ayant pas validé un ou plusieurs modules peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage pour chaque module concerné. Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités définies dans le descriptif du module (tableau 1).

La session de rattrapage est organisée en juillet et concerne les modules théoriques dispensés pendant les deux semestres

- Le stage complémentaire1 (Annexe 1)

Le stage est évalué par le maître de stage qui devra préciser la validation ou la non validation justifiée du stage.

Si un étudiant n'a pas validé le stage de sensibilisation à l'exercice professionnel de la Médecine Dentaire, il devra effectuer et valider à nouveau le stage durant l'été.

Tableau N°1 Modalités d'évaluation des modules théoriques (1^{ère} Année)

Modules	Eléments	VH	Modalités d'évaluation		Durée		Note du module	Validation du module
			CC	CF	CC	CF		
PBD1 : BIOLOGIE CELLULAIRE MOLECULAIRE ET GENETIQUE	<i>M1 : Biologie cellulaire</i>	39h	–	QCM, QROC, QR	–	1h	M1 :60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	<i>M2 : Biologie moléculaire et génétique</i>	24h	–	QCM, QROC, QR	–	1h	M2 :40%	
PBD2 : CHIMIE ET BIOCHIMIE GENERALES	<i>M1 : Chimie/ biochimie structurale</i>	44h	–	QCM, QROC, QR	–	1h	M1 :60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	<i>M2 : Biochimie métabolique</i>	29h	–	QCM, QROC, QR	–	1h	M2 :40%	
PBD3 : ANATOMIE GENERALE	<i>M1 : Anatomie générale</i>	58h30	–	QCM, QROC, QR Schémas à légènder	–	1h30	M1 :100%	Note du module ≥ 10/20
PBD4 : BIOPHYSIQUE ET SCIENCE DES MATERIAUX	<i>M1 : Biophysique</i>	39h	–	QCM, QROC, QR	–	1h	M1:60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	<i>M2 : Science des matériaux</i>	29h	–	QCM, QROC	–	1h	M2: 40%	

CTI1 : METHODOLOGIE DE TRAVAIL UNIVERSITAIRE	<i>M1 : Langue et communication</i>	27h30	QCM QROC	QCM, QROC	1h30	1h	M1 :50% - CC :50% - CF :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requisse pour M1 et M2=7/20
	<i>M2 : Méthodologie de travail universitaire</i>	27h30	QCM QROC	QCM, QROC	1h30	1h	M2 : 50% - CC :50% - CF :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requisse pour M1 et M2=7/20
SHS : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	<i>M1 : Sciences humaines et sociales</i>	47h	Exposé QR	QCM, QROC, QR	1h30	1h30	M1 :100%	Note du module ≥ 10/20
PBD5 : PHYSIOLOGIE ET BIOCHIMIE CLINIQUE	<i>M1 : Physiologie</i>	34h	–	QCM, QROC, QR	–	1h	M1 :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requisse pour M1 et M2=7/20
	<i>M2 : Biochimie Clinique</i>	29h	–	QCM, QROC, QR	–	1h	M2 : 50%	
PBD6 : INITIATION A LA MEDECINE DENTAIRE	<i>M1 : Initiation à la médecine dentaire</i>	48h	Ex pratique	QCM, QROC, QR	6h	1h	Cours : 70% TP :30% - CC : 60% - CF :40%	Note du module ≥ 10/20
PBD7 : EMBRYOLOGIE ET HISTOLOGIE GENERALES	<i>M1 : Embryologie générale</i>	25h		QROC		1h	M1 :40%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requisse pour M1 et M2=7/20
	<i>M2 : Histologie générale</i>	43h		QCM, Schéma à légender		1h	M2 :60% - Cours :80% - TP : 20%	

PBD8 : MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE GENERALES	<i>M1 : Microbiologie Générale</i>	34h	-	QCM, QROC, QR		1h	M1 :60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	<i>M2 : Immunologie Générale</i>	24h	-	QCM, QROC, QR		1h	M2 :40%	
PSP1 : SANTE PUBLIQUE : CONCEPTS ET SYSTEMES	<i>M1 : Santé publique : Concepts et systèmes</i>	48h30	Etude de cas	QROC		1h 30	M1 :100% - CF :80% - CC :20%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
MO1 : OUVERTURE	MODULE Selon le module choisi	Minimum 50h	-	Selon le module choisi	-	-	-	Note du module ≥ 10/20

Annexe1 : Descriptif du Stage complémentaire 1 - (SC1) - Sensibilisation à l'exercice professionnel de la médecine dentaire

1. OBJECTIFS

- ✓ Initiation de l'étudiant à son futur milieu professionnel
- ✓ Validation du choix de carrière par l'étudiant

2. DUREE

Une semaine a plein temps (VH : 35h)

Ou

Deux semaines à mi-temps (VH : 35h)

3. LIEU

Cabinets dentaires du secteur libéral

4. ACTIVITES

Suivi et observation de :

- ✓ L'organisation et du fonctionnement d'un cabinet dentaire
- ✓ L'activité de soins et de prévention dispensée par le praticien maître de stage

5. ENCADREMENT

Maître de stage : Médecin dentiste du site de stage

6. MODALITES D'EVALUATION

Renseignement d'une fiche de validation comprenant :

- ✓ Les activités que l'étudiant aura vues ou auxquelles il aura participé
- ✓ Une appréciation globale sur le comportement de l'étudiant aussi bien vis-à-vis du malade que de l'équipe soignante.

la fiche sera à la disposition du maître de stage qui devra valider les activités de l'étudiant par une signature

7. MODALITES DE VALIDATION

A l'issue du stage, cette fiche sera retournée à la faculté de médecine dentaire, signée par le praticien maître de stage, proposant la validation ou l'invalidation motivée du stage

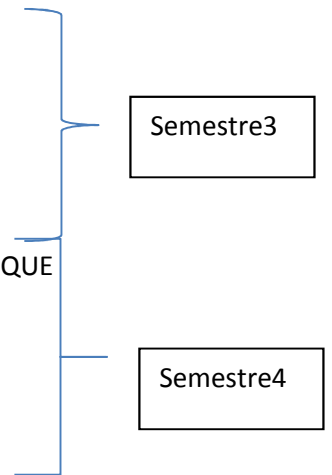
Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire 2^{ème} année

☐ MODULES A VALIDER

La deuxième année de Médecine Dentaire est composée de deux semestres et comporte 14 modules répartis en 12 modules majeurs dont 4 modules d'Activité Pratique Préclinique (APP), 1 module outil, 1 module d'ouverture au choix et un stage complémentaire.

- Les modules majeurs

- PBD9 : MORPHOGENESE ET ANATOMIE CRANIO-FACIALES
- PBD10A : APPAREIL MANDUCATEUR
- PBD10B : APP ANATOMIE DENTAIRE ET OCCLUSION
- PBD11 : PATHOLOGIE DES TISSUS DURS DE LA DENT
- RFA1A : BIOMATERIAUX ET RESTAURATIONS CORONAIRES UNITAIRES
- RFA1B : APP RESTAURATIONS CORONAIRES UNITAIRES
- PBD12 : PATHOLOGIE ENDODONTIQUE ET PATHOLOGIE DENTAIRE PEDIATRIQUE
- RFA2A : BIOMATERIAUX ET RESTAURATIONS UNITAIRES ESTHETIQUES
- RFA2B : APP RESTAURATION UNITAIRE ESTHETIQUE
- RFA3A : PROTHESES AMOVIBLES RESINES
- RFA3B : APP PROTHESES AMOVIBLES RESINES
- PSP2 : PREVENTION EN PRATIQUE PROFESSIONNELLE



- Le module outil

- CT12 : COMMUNICATION ET INFORMATION MEDICALE (Semestre3)

- Le module d'ouverture

- MO2 : MODULE OUVERTURE (semestre 4)

La liste des modules d'ouverture est établie chaque année par le Conseil d'établissement

- Stage Complémentaire 2 - Soins Infirmier

Chacun de ces modules sera validé séparément sans compensation possible entre eux (norme RG7) **(Annexe 7)**

La validation de tous les modules est obligatoire pour le passage en 3^{ème} année.

En cas de non validation de l'année, l'étudiant peut être autorisé à (norme RG13)**(Annexe 7)**

- Conserver à titre définitif le bénéfice des modules complémentaires, **outils et d'ouvertures validés**
- Conserver pour l'année universitaire suivante, le bénéfice du ou des modules majeurs à condition toutefois que la note obtenue au module soit supérieur ou égale à 12 sur 20
- Conserver à titre définitif le stage complémentaire ; Soins Infirmier validé.

❑ EVALUATION DES APPRENTISSAGES

- Examen final ou Contrôle final

A la fin de chaque semestre, une session d'examen est organisée (Janvier et mai) et porte sur les modules théoriques dispensés pendant le semestre concerné.

La nature des épreuves, la durée ainsi que la pondération des différents éléments du module sont précisés dans le tableau 2

Pour les APP, les dates du contrôle final sont fixées par les coordinateurs des modules d'APP en concertation avec les équipes pédagogiques en charge de ces modules.

La nature des épreuves, la durée ainsi que la pondération des différents éléments des modules APP sont précisés dans le tableau 3

Contrôles continus

Des contrôles continus sont organisés pour les modules CT12,

La nature des épreuves, la durée totale des épreuves pendant le semestre ainsi que la pondération du contrôle continu par rapport au contrôle final sont précisés dans le tableau 3

Pour les APP, des évaluations formatives et sommatives sont organisées pendant le semestre

- Contrôle De Rattrapage (Rg8) :

L'étudiant n'ayant pas validé un ou plusieurs modules peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage pour chaque module concerné. Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités définies dans le descriptif du module (tableau 1).

La session de rattrapage est organisée en juillet et concerne les modules théoriques dispensés pendant les deux semestres

Pour les modules d'APP, la session de rattrapage est organisée à la fin de chaque semestre.

- Le Stage Complémentaire2 : Soins Infirmiers (Annexes2)

Le stage est évalué par le maître de stage qui devra préciser la validation ou la non validation justifiée du stage.

Si un étudiant n'a pas validé le stage de soins infirmiers, il devra effectuer et valider à nouveau le stage durant l'été.

Tableau N°2 Modalités de contrôle des connaissances des modules théoriques
2^{ème} année

Modules	Eléments	VH	Modalités d'évaluation		Durée		Note du module	Validation du module
			CC	CF	CC	CF		
PBD9 MORPHOGENESE ET ANATOMIE CRANIO-FACIALES	M1 : EMBRYOLOGIE ET DEVELOPPEMENT CRANIO-FACIAL	30h	-	QCM, QROC,QR	-	1h	M1 :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : ANATOMIE TETE ET COU	35h	-	QCM, QROC,QR	-	1h	M2 :50%	
PBD10A APPAREIL MANDUCATEUR	M1 : HISTOLOGIE- EMBRYOLOGIE DENTAIRE ET PARODONTALE	30h	-	QCM, QROC,QR	-	1h	M1 :35%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 M2et M3=7/20
	M2 : PHYSIOLOGIE ORO-FACIALE	20h	-	QCM, QROC,QR		30min	M2 :30%	
	M3 : ANATOMIE DENTAIRE DESCRIPTIVE	26h	-	QCM, QROC,QR		30min	M3 :35%	
PBD11 PATHOLOGIE DES TISSUS DURS DE LA DENT	M1 : ECOSYSTEME BUCCALE	26h	-	QCM, QROC,QR	-	1h	M1 :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : PATHOLOGIE DENTAIRE	24h	-	QCM, QROC,QR	-	1h	M2 :50%	
RFA1A BIOMATERIAUX ET RESTAURATIONS	M1 : MATERIAUX DE RESTAURATION ET DE REPLIQUE	32h	-	QCM, QROC, QR	-	1h	M1 :40%	Note du module

CORONAIRES UNITAIRES	M2 : ODONTOLOGIE RESTAURATRICE	20h	-	QCM, QROC	-	30min	M2 : 30%	≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 M2et M3=7/20
	M3 : PROTHESE FIXEE UNITAIRE METALLIQUE	18h	-	QCM, QROC, QR		30min	M3 :30%	
CTI2 COMMUNICATION ET INFORMATION MEDICALE	M1 : TECHNIQUES D'EXPRESSION ET DE COMMUNICATION	50h	Devoirs QCM/QRO	QCM/QROC	3h	1h	M1 :65% - CC : 40% - CF : 60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : INFORMATION MEDICALE	20h	Devoirs QCM/QROC	QCM/QROC	2h	1h	M2 : 35% - CC : 40% - CF : 60%	
PBD12 PATHOLOGIE ENDODONTIQUE ET PATHOLOGIE DENTAIRE PEDIATRIQUE	M1 : PATHOLOGIE ENDODONTIQUE	25h		QCM, QROC, QR		1h	M1 :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : PATHOLOGIE DENTAIRE PEDIATRIQUE	25h	Examen pratique	QCM, QROC, QR	1h	1h	M2 :50% Cours :80% TP :20%	
RFA2A BIOMATERIAUX ET RESTAURATIONS UNITAIRES	M1 : BIOMATERIAUX	18h	-	QCM, QROC, QR	-	30min	M1 :30%	Note du module

ESTHETIQUES	M2 : ODONTOLOGIE RESTAURATRICE ESTHETIQUE	16h	-	QCM, QROC, QR	-	30min	M2 :30%	≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 M2et M3=7/20
	M3 : PROTHESE FIXEE UNITAIRE ESTHETIQUE	26h	-	QCM, QROC, QR	-	1h	M3 :40%	
RFA3A PROTHESES AMOVIBLES RESINES	M1 : PROTHESE AMOVIBLE PARTIELLE EN RESINE	25h	-	QCM, QROC, QR	-	1h	M1 :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : PROTHESE ADJOINTE PARTIELLE COULEE : ETAPES INITIALES	25h	-	QCM, QROC, QR	-	1h	M2 :50%	
PSP2 PREVENTION EN PRATIQUE PROFESSIONNELLE	M1 : PREVENTION DES INFECTIONS AU CABINET DENTAIRE	24h	-	QCM, QROC, QR	-	1h	M1 :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : PREVENTION INDIVIDUELLE ET COMMUNAUTAIRE	30h	-	QCM, QROC, QR	-	1h	M2 :50%	

Tableau N°3 Modalités de contrôle des connaissances des modules APP (2^{ème} année)

Modules	Eléments	VH	Modalités d'évaluation		Durée		Note du module	Validation du module
			CC	CF	CC	CF		
PBD10B : APP Anatomie dentaire et occlusion	1. APP 1 : Anatomie dentaire	28h	pratique	pratique	10h	2H	APP1 :60% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	2. APP2 : Initiation à l'occlusion	14h	pratique	pratique	4h	2H	APP2 :40% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
RFA1B : APP restaurations coronaires unitaires	1. APP 1 : Odontologie restauratrice	26h	pratique	pratique	8h	2H	APP1 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	2. APP 2 : Prothèse fixée unitaire métallique	26h	pratique	pratique	8h	2H	APP2 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
RFA2B : APP Restauration Unitaire Esthétique	1. APP1 : Odontologie restauratrice esthétique	26h	pratique	pratique	8h	2h	APP1 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	2. APP2 : Prothèse fixée unitaire esthétique	26h	pratique	pratique	8h	2h	APP2 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
RFA3B : APP PROTHESES AMOVIBLES RESINES	1. APP1 : Prothèse partielle amovible résine	21h	pratique	pratique	7h	2h	APP1 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	2. APP 2 : Prothèse adjointe partielle coulée : étapes initiales	21h	pratique	pratique	7h	2h	APP1 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20

Annexe2 : Stage complémentaire 2 - (SC2) -

Soins infirmiers

1. OBJECTIFS

- ✓ Appréhender l'organisation des soins dans un service et connaître l'organisation du service de soins infirmiers,
- ✓ Acquérir les bases en hygiène hospitalière pour la réalisation d'une approche adaptée du patient et de soins de qualité
- ✓ Participer à la réalisation de certains soins infirmiers.

2. DUREE

2 semaines à mi-temps, soit 35 H

3. LIEU

le stage se déroulera dans un service du centre hospitalier universitaire ou dans des hôpitaux de santé publique.

4. ACTIVITES

- ✓ Prise de tension, prise de pouls, injection Intramusculaire, sous cutanée
- ✓ Soins des plaies
- ✓ Assister le tuteur à la prise de voies périphériques initiation aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours.

5. ENCADREMENT

Pour faciliter l'intégration de l'étudiant dans l'équipe infirmière, il sera proposé un tutorat de chaque étudiant par une ou plusieurs infirmières qu'il suivra pendant tout le stage, effectuant les mêmes horaires

6. MODALITES D'EVALUATION

Renseignement d'une fiche de validation comprenant:

- ✓ Les activités que l'étudiant aura vues ou auxquelles il aura participé
- ✓ Une appréciation globale sur le comportement de l'étudiant aussi bien vis-à-vis du malade que de l'équipe soignante.

La fiche sera à la disposition du maître de stage qui apposera sa signature lorsque l'activité réalisée par l'étudiant est jugée recevable. Elle sera également à la disposition de l'étudiant qui pourra ainsi suivre son apprentissage.

7. MODALITES DE VALIDATION

A l'issue du stage, cette fiche sera retournée l'administration de la Faculté, signée par le chef de service et le tuteur proposant la validation ou l'invalidation motivée du stage.

Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire 3^{ème} année

☐ MODULES A VALIDER

La troisième année de Médecine Dentaire est composée de deux semestres et comporte 14 modules majeurs dont 5 modules d'Activité Pratique Préclinique (APP) et un stage complémentaire d'initiation à la pratique clinique

Modules Majeurs

- PBD13 : PATHOLOGIE PARODONTALE
- RFA4A : PROTHESES AMOVIBLES
- RFA4B : APP PROTHESES AMOVIBLES
- RFA5A : OCCLUSODONTIE ET PROTHESE CONJOINTE PLURALE
- RFA5B : APP OCCLUSODONTIE ET PROTHESE CONJOINTE PLURALE
- CHIR1A : CHIRURGIE ORALE PEDIATRIQUE ET ENDODONTIE DE L'ADULTE
- CHIR1B : APP ENDODONTIE DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE
- RFA6A : REHABILITATION FONCTIONNELLE DES ARCADES CHEZ L'ENFANT
- RFA6B : APP RESTAURATION PEDIATRIQUE ET INTERCEPTION
- RFA7A : THERAPEUTIQUES CORONO-RADICULAIRES ET RESTAURATIONS COLLEES
- RFA7B : APP THERAPEUTIQUES CORONO-RADICULAIRES ET RESTAURATIONS COLLEES
- CHIR2 : CHIRURGIE ORALE ET THERAPEUTIQUES PARODONTALES
- PA : PHARMACOLOGIE ET ANESTHESIOLOGIE
- D1 : SEMIOLOGIE GENERALE ET DIAGNOSTIC EN ODONTOLOGIE

Semestre5

Semestre6

STAGE COMPLEMENTAIRE : Initiation à la pratique clinique

Chacun de ces modules sera validé séparément sans compensation possible entre eux (norme RG7)

La validation de tous les modules est obligatoire pour le passage en 4^{ème} année.

En cas de non validation de l'année, l'étudiant peut être autorisé à (norme RG13)

- Conserver pour l'année universitaire suivante, le bénéfice du ou des modules majeurs à condition toutefois que la note obtenue au module soit supérieur ou égale à 12 sur 20
- Conserver à titre définitif le stage complémentaire d'initiation à la pratique clinique validé

☐ EVALUATION DES APPRENTISSAGES

- Examen final ou Contrôle final

A la fin de chaque semestre, une session d'examen est organisée (Janvier et mai) et porte sur les modules théoriques dispensés pendant le semestre concerné.

La nature des épreuves, la durée ainsi que la pondération des différents éléments du module sont précisés dans le tableau N°4.

Pour les APP, les dates du contrôle final sont fixées par les coordinateurs des modules d'APP en concertation avec les équipes pédagogiques en charge de ces modules.

La nature des épreuves, la durée ainsi que la pondération des différents éléments des modules APP sont précisés dans le tableau N°5

- **Contrôles continu**

La nature des épreuves, la durée totale des épreuves pendant le semestre ainsi que la pondération du contrôle continu par rapport au contrôle final sont précisés dans le tableau N°4

Pour les APP, des évaluations formatives et sommatives sont organisées pendant le semestre

La durée totale des CC est précisée dans le tableau N°5

- **Contrôle de Rattrapage (Rg8)**

L'étudiant n'ayant pas validé un ou plusieurs modules peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage pour chaque module concerné. Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités définies dans le descriptif du module.

La session de rattrapage est organisée en juillet et concerne les modules théoriques dispensés pendant les deux semestres

Pour les modules d'APP, la session de rattrapage est organisée à la fin de chaque semestre.

Le stage complémentaire3 : initiation à la pratique clinique (Annexe)

Le stage est évalué par le maitre de stage qui devra préciser la validation ou la non validation justifiée du stage.

Si un étudiant n'a pas validé le stage d'initiation à la pratique clinique, il devra effectuer et valider à nouveau le stage durant l'été.

Tableau N°4 Modalités des connaissances des modules Théoriques (3^{ème} année)

Modules	Eléments	VH	Modalités d'évaluation		Durée		Note du module	Validation du module
			CC	CF	CC	CF		
PBD13 : PATHOLOGIE PARODONTALE	M1 : PATHOLOGIE PARODONTALE	38h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	1h	M1 :60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : ECOSYSTEME ORAL ET PATHOGENIE PARODONTALE	20h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	1h	M2 :40%	
RFA4A : PROTHESES AMOVIBLES	M1 : PROTHESE AMOVIBLE COMPLETE	40h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	1h	M1 :60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : PROTHESE ADJOINTE PARTIELLE COULEE/ ETAPES FINALES	30h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	1h	M2 :40%	
RFA5A : OCCLUSODONTIE ET PROTHESE CONJOINTE PLURALE	M1 ; PHYSIOLOGIE DE L'OCCLUSION	24h	-	QROC, QCM, Cas cliniques	-	1h	M1 :40%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : PROTHESE CONJOINTE PLURALE	36h	-	QROC, QCM, Cas cliniques	-	1h	M2 :60%	
CHIR1A : CHIRURGIE ORALE PEDIATRIQUE ET ENDODONTIE DE L'ADULTE	M1 ; CHIRURGIE ORALE PEDIATRIQUE	20h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles	-	1h	M1 :40%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : ENDODONTIE DE L'ADULTE	45h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles	-	1h	M2 :60%	
RFA6A : REHABILITATION FONCTIONNELLE DES ARCADES CHEZ L'ENFANT	M1 : ODONTOLOGIE RESTAURATRICE PEDIATRIQUE	25h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles	-	1h	M1 :50%	

	M2 : PREVENTION ET INTERCEPTION DES MALOCCLUSIONS	25h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles	-	1h	M2 :50%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
RFA7A : THERAPEUTIQUES CORONO-RADICULAIRES ET RESTAURATIONS COLLEES	M1 : RECONSTITUTIONS CORONO-RADICULAIRES ET PROTHESE COLLEE	20h	-	Cas Cliniques-QROC-QCM	-	1h	M1 : 40%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : ODONTOLOGIE CONSERVATRICE COMPLEXE	30h	-	Cas Cliniques-QROC-QCM	-	1h	M2 :60%	
CHIR2 : CHIRURGIE ORALE ET THERAPEUTIQUES PARODONTALES	M1 : CHIRURGIE ORALE SIMPLE	24h	-	QCM, QROC, Cas cliniques	-	1h	M1 : 45%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 ; THERAPEUTIQUES PARODONTALES ETIOLOGIQUES	36h	-	QCM, QROC, Cas cliniques	-	1h	M2 : 55%	
PA : PHARMACOLOGIE ET ANESTHESIOLOGIE	M1 : PHARMACOLOGIE	40h	-	QCM, QROC, Cas cliniques	-	1h	M1 :60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : ANESTHESIOLOGIE	20h	-	QCM, QROC, Cas cliniques	-	1h	M2 :40%	
D1 : SEMIOLOGIE GENERALE ET DIAGNOSTIC EN ODONTOLOGIE	M1 : IMAGERIE EN ODONTOLOGIE	25h		Questions rédactionnelles, QCM, QROC		45min	M1 : 35%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 M2et M3=7/20
	M2 : SEMIOLOGIE MEDICALE	20h		Questions rédactionnelles, QCM		30min	M2 : 30%	
	M3 : DEMARCHE DIAGNOSTIQUE EN ODONTOLOGIE	25h		Questions rédactionnelles, QCM, CAS CLINIQUES		45min	M3 :35%	
STAGE COMPLEMENTAIRE : Initiation à la pratique clinique								

Tableau N°5 Modalités d'évaluation des modules APP (3^{ème} année)

Modules	Eléments	VH	Modalités d'évaluation		Durée		Note du module	Validation du module
			CC	CF	CC	CF		
RFA4B : APP PROTHESES AMOVIBLES	APP1 : Prothèse amovible complète	40h	pratique	pratique	12h	2H	APP1 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	APP 2 : Prothèse adjointe partielle coulée : étapes finales	30h	pratique	pratique	9h	2H	APP2 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
RFA5B : APP OCCLUSODONTIE ET PROTHESE CONJOINTE PLURALE	APP 1 : Prothèse Conjointe plurale	35h	pratique	pratique	8h30	2H	APP1 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	APP 2 : Occlusodontie	30h	pratique	pratique	7h	2H	APP2 :50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
CHIR1B APP ENDODONTIE DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE	APP1 : Endodontie Pédiatrique	17h	pratique	pratique	h	2h	APP1 : 40% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	APP2 : Endodontie de l'adulte	40h	pratique	pratique	3h	2h	APP2 :60% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
RFA6B : APP RESTAURATION PEDIATRIQUE ET	APP1 : Interception en orthopédie dento-faciale	36h	pratique	pratique	8h	2h	APP1 :60% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20

INTERCEPTION	APP 2 : Odontologie restauratrice pédiatrique	20h	pratique	pratique	3h	2h	APP2 : 40% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
RFA7B APP THERAPEUTIQUES CORONO-RADICULAIRES ET RESTAURATIONS COLLEES	APP1 : Reconstitutions corono-radiculaires et prothèse collée	36h	pratique	pratique	8h	2h	APP1 : 50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20
	APP2 : Odontologie Conservatrice complexe	36h	pratique	pratique	8h	2h	APP2 : 50% - CC : 60% - CF : 40%	Minimum 10/20

Annexe3 Stage complémentaire 3 (SC3) : Initiation à la pratique clinique

1. OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de s'initier à la pratique clinique à travers :

- ✓ La connaissance de l'organisation et du fonctionnement des services cliniques odontologiques
- ✓ La connaissance et le fonctionnement des équipements dentaires
- ✓ La connaissance des équipes soignantes
- ✓ Les pratiques en matière d'hygiène et d'asepsie
- ✓ L'approche des patients
- ✓ La réalisation des examens radiographiques
- ✓ Le suivi et l'observation des actes thérapeutiques réalisés dans les services d'accueil

2. DUREE

16 vacances cliniques de 3h soit un volume horaire de 48h par année

3. LIEU

Services cliniques du centre de consultation et traitements dentaires de Casablanca (CCTD)

4. ACTIVITES

- ✓ Accueil et installation du patient
- ✓ Observation et suivi de la chaîne d'asepsie du matériel
- ✓ Prise de radiographies intrabuccales
- ✓ Observation et suivi d'un cas clinique de réhabilitation prothétique
- ✓ Observation et suivi d'un cas de chirurgie orale
- ✓ Observation et suivi d'une thérapeutique de restauration coronaire chez l'enfant ou l'adulte

5. ENCADREMENT

Equipe médicale des services odontologiques

- ✓ Enseignants
- ✓ Cliniciens spécialistes
- ✓ Résidents

6. MODALITES D'EVALUATION

L'étudiant sera évalué sur

- Le professionnalisme (assiduité, tenue vestimentaire, respect des encadrants et patients)
 - La qualité des radiographies prises
 - Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- Les actes thérapeutiques à observer obligatoirement

la fiche sera à la disposition du maître de stage qui devra valider les activités de l'étudiant par une signature

7. MODALITES DE VALIDATION

Les critères de validation sont pondérés selon ce qui suit :

- ✓ Professionnalisme 20%
- ✓ Hygiène et asepsie 30%
- ✓ Radiographie 20%
- ✓ Thérapeutiques suivies et observées 30%

La validation du stage est requise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Modalités de contrôle des connaissances des études en Médecine Dentaire 4^{ème} année

☐ MODULES A VALIDER

La quatrième année de Médecine Dentaire est composée de deux semestres et comporte 14 modules répartis en 12 modules majeurs, 1 module complémentaire, 1 module outil,

Les modules théoriques majeurs :

- **PBD14** : ANOMALIES ET PATHOLOGIE DENTO-MAXILLAIRE
 - **RFA8** : RESTAURATIONS FIXES, A MINIMA ET PROTHESE COMPOSITE
 - **THERAPEUTIQUES CHIRURGICALES**
-
- **PBD15** : DYSFONCTION ET PATHOLOGIE MAXILLO- FACIALE
 - **U** : URGENCES
 - **D2** : AIDE AU DIAGNOSTIC ET PATHOLOGIE GENERALE

Le module complémentaire

- **VP1** : VIE PROFESSIONNELLE ET ETHIQUE /S7

Le module outil :

- **CTI3** : INFORMATIQUE MEDICALE ET COMMUNICATION /S8

Les stages majeurs : équivalents à 6 modules

(Voir descriptif en annexe 4)

Les stages complémentaires

- **STAGE DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE /S7 (annexe5)**
- **STAGE DE TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE DE PROTHESE DENTAIRE (annexe 6)**

Chacun de ces modules sera validé séparément sans compensation possible entre eux (norme RG7)

« Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieure à une note limite de 7 sur 20.

Si le module n'est pas validé, l'étudiant garde le bénéfice de tous les éléments de module dont la note est supérieure ou égale à 10 sur 20 »

La validation de tous les modules est obligatoire pour le passage en 5^{ème} année.

En cas de non validation de l'année, l'étudiant peut être autorisé à (norme RG13)

- Conserver à titre définitif le bénéfice des modules complémentaires, outils et d'ouvertures validés
- Conserver pour l'année universitaire suivante, le bénéfice du ou des modules majeurs à condition toutefois que la note obtenue au module soit supérieur ou égale à 12 sur 20

- Conserver à titre définitif le stage complémentaire validé
Toutefois l'étudiant est tenu de valider à nouveau les stages cliniques majeurs

❑ EVALUATION DES APPRENTISSAGES

- Examen final ou Contrôle final

A la fin de chaque semestre, une session d'examen est organisée (Janvier et mai) et porte sur les modules théoriques dispensés pendant le semestre concerné.

La nature des épreuves, la durée ainsi que la pondération des différents éléments du module sont précisés dans le tableau 6

- Contrôles continus

Des contrôles continus sont organisés pour certains modules

La nature des épreuves, la durée totale des épreuves pendant le semestre ainsi que la pondération du contrôle continu par rapport au contrôle final sont précisés dans le tableau 1

- Contrôle de rattrapage (RG8)

L'étudiant n'ayant pas validé un ou plusieurs modules peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage pour chaque module concerné. Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités définies dans le descriptif du module (tableau 6).

La session de rattrapage est organisée en juin -juillet et concerne les modules théoriques dispensés pendant les deux semestres

Les stages cliniques majeurs et complémentaires

Si un étudiant n'a pas validé un ou plusieurs stages cliniques, il devra effectuer et valider à nouveau ce ou ces stage durant la session de rattrapage.

Tableau N°6 : Modalités de contrôle des connaissances des modules Théoriques (4^{ème} année)

Modules	Éléments	VH	Modalités d'évaluation		Durée		Note du module	Validation du module
			CC	CF	CC	CF		
PBD14: ANOMALIES ET PATHOLOGIES DENTO-MAXILLAIRES	M1 : PATHOLOGIE DENTO-MAXILLAIRE	25h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	45min	M1 :35%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1,M2 et M3=7/20
	M2 : PATHOLOGIE DE LA DENTITION	20h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	30min	M2 :30%	
	M3 : DYSMORPHOSES ET MALOCCCLUSION	29h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	45min	M3 : 35%	

RFA8 : RESTAURATIONS FIXES, A MINIMA ET PROTHESE COMPOSITE	M1 : SOLUTIONS THERAPEUTIQUES EN PC	26h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	1h	M1 :40%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1,M2 et M3=7/20
	M2 : PROTHESE COMPOSITE	20h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	30min	M2 : 35%	
	M3 : MICRO DENTISTERIE	14h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	30min	M3 : 25%	
CHIR 3 : THERAPEUTIQUES CHIRURGICALES	M1 ; THERAPEUTIQUES PARODONTALES	24h	-	QROC, QCM, Cas cliniques	-	45min	M1 :35%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1,M2et M3=7/20
	M2 : CHIRURGIE ORALE AVANCEE	34h	-	QROC, QCM, Cas cliniques	-	45min	M2 :40%	
	M3 : ENDODONTIE COMPLEXE	15h	-	QROC, QCM, Cas cliniques	-	30min	M3 :25%	

VP1: ETHIQUE ET VIE PROFESSIONNELLE	M1 : PSYCHOLOGIE	20h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles	-	30min	M1 :40%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1,M2 et M3=7/20
	M2 : ERGONOMIE	20h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles	-	30min	M2 :40%	
	M3 : ETHIQUE MEDICALE	15h		QROC, QCM, Questions rédactionnelles	-	30min	M3 : 20%	
STAGES CLINIQUES MAJEURS	Odontologie Conservatrice, parodontologie, odontologie chirurgicale, Prothèse Adjointe, Prothèse Conjointe , odontologie Pédiatrique, ODF	300h	VOIR DESCRIPTIF (annexe 1)					
STAGES CLINIQUE COMPLEMENTAIRE 4 : Prévention et promotion de la santé bucco-dentaire		60h	VOIR DESCRIPTIF (annexe 2)					

Modules	Éléments	VH	Modalités d'évaluation		Durée		Note du module	Validation du module
			CC	CF	CC	CF		
PBD15: DYSFONCTION ET PATHOLOGIE MAXILLO- FACIALE	M1 : PATHOLOGIE MAXILLO-FACIALE	35h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	1h	M1 :60%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1et M2 =7/20
	M2 : PATHOLOGIE MUSCULO-ARTICULAIRE	26h	-	QROC, QCM, Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	1h	M2 :40%	
U : URGENCES	M1 : URGENCES ODONTOLOGIQUES	26h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	45min	M1 :40%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1, M2 et M3=7/20
	M2 : URGENCES MEDICALES	15h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	30min	M2 : 20%	

	M3 : TRAUMATOLOGIE DENTO-MAXILLO-FACIALE	29h	-	Questions rédactionnelles, Cas cliniques	-	45min	M3 : 40%	
D2 : AIDE AU DIAGNOSTIC ET PATHOLOGIE GENERALE	M1 : EXAMENS COMPLEMENTAIRES EN ODONTOLOGIE	20h	-	QROC, QCM, Cas cliniques	-	30min	M1 :30%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : PATHOLOGIE MEDICO-CHIRURGICALE	45h	-	QROC, QCM, Cas cliniques	-	1h 30min	M2 :70%	
CTI3: INFORMATIQUE MEDICALE ET COMMUNICATION	M1 : INFORMATIQUE MEDICALE	40h	+	QROC, QCM, Questions rédactionnelles Devoirs en ligne	3h	1h	M1 :65%	Note du module ≥ 10/20 Note minimale requise pour M1 et M2=7/20
	M2 : METHODOLOGIE DE TRAVAIL UNIVERSITAIRE AVANCEE	20h	+	QROC, QCM, Questions rédactionnelles Devoirs en ligne	1h	1h	M2 :35%	

STAGES CLINIQUES MAJEURS	Odontologie Conservatrice, parodontologie, odontologie chirurgicale, Prothèse Adjointe, Prothèse Conjointe , odontologie Pédiatrique, ODF	300h	VOIR DESCRIPTIF (annexe 1)
STAGES CLINIQUE COMPLEMENTAIRE 5 : TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE DE PROTHESE DENTAIRE		60h	VOIR DESCRIPTIF (annexe3)

ANNEXES

Annexe4

Stages cliniques majeurs

Stage majeur 1 (SM1): Odontologie conservatrice-Endodontie

1. OBJECTIFS

En dentisterie restauratrice

L'étudiant doit être capable à la fin de son stage clinique de:

- ✓ Instaurer tous les moyens d'hygiène et de prévention permettant de diminuer l'incidence carieuse
- ✓ Maîtriser les thérapeutiques de conservation de la vitalité pulpaire
- ✓ Rétablir l'esthétique au niveau des dents antérieures
- ✓ Restaurer la fonction des dents postérieures

En endodontie :

- ✓ Poser un diagnostic des pathologies pulpaires
- ✓ Etablir un plan de traitement
- ✓ Réaliser un traitement endodontique en maîtrisant toutes les techniques de mise en forme et d'obturation endodontique
- ✓ Réaliser une reprise de traitement endodontique simple

2. DUREE

40 vacations cliniques de 3,5H soit un volume horaire de 140H

3. LIEU

Service hospitalo-universitaire d'Odontologie Conservatrice au sein du Centre de Consultation et de Traitement Dentaire de Casablanca

4. ACTIVITES PREVUES

- ✓ Restaurations postérieures à l'amalgame
- ✓ Restaurations postérieures au composites
- ✓ Restaurations antérieures au composites
- ✓ Eclaircissement interne
- ✓ Traitement endodontique monoradiculé
- ✓ Traitement endodontique biradiculé
- ✓ Traitement endodontique pluriradiculé

5. Encadrement

L'encadrement est assuré par les enseignants du service :

Pr A.ELOUZZANI (coordonnateur)

Pr K.LAHLOU, Pr M. JABRI, Pr I.BENKIRAN, Pr H.MERINI, Pr. M.KARAMI, Pr K.LASLAMI, Pr DHAIMY

Le staff encadrant comprend également les médecins dentistes spécialistes en odontologie conservatrice affectés au service et les résidents de 3ème et 4ème année

6. Modalités d'Evaluation

Les critères d'évaluation sont axés sur l'hygiène-asepsie, le comportement professionnel, l'ergonomie et la qualité de l'acte clinique. Ils sont en trois volets :

- ✓ Le savoir : 20%
 - Présentation de thèmes en début du stage de 4ème année
 - Entretiens oraux avant et en cours de la prise en charge des patients.
- ✓ Le savoir-être : 20%
 - assiduité
 - tenue des dossiers
 - organisation du champ de travail
 - respect du patient, du personnel médical et paramédical
- ✓ Savoir faire : 60%
 - acquisition des compétences
 - diversité et qualité des actes cliniques
 - qualité de la prise en charge globale du patient

7. Modalités de validation

Le savoir : 20%

Le savoir-être : 20%

Savoir faire : 60%

La validation du stage est acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Stage majeur 2 (SM2): Parodontologie

1. OBJECTIFS

Former un médecin dentiste omnipraticien capable de :

- ✓ Identifier les différentes pathologies parodontales
- ✓ Mettre en œuvre une thérapeutique étiologique
- ✓ Prendre en charge les urgences parodontales
- ✓ Collaborer avec les autres disciplines odontologiques et médicales
- ✓ Savoir orienter vers un spécialiste

2. DUREE

20 vacations minimum de 3h 30 par vacation soit un volume horaire de 70 h minimum

3. LIEU

Service hospitalo-universitaire de Parodontologie au sein du Centre de Consultation et de Traitement Dentaire de Casablanca

4. ACTIVITES PREVUES

- ✓ Observation clinique
- ✓ Réalisation de bilan radiologique
- ✓ Motivation à l'HBD des patients
- ✓ Détartrage
- ✓ Surfaçage
- ✓ Prescription médicamenteuse
- ✓ Contention
- ✓ Aide opératoire au bloc
- ✓ Réévaluation

5. Encadrement

L'encadrant est assuré par les enseignants du service :

Pr J. KISSA (coordonnateur)

Pr N. Khilil, Pr B.ELHOUARI, Pr K.AMINE, Pr S.MIKOU, Pr S.CHEMLALI

Le staff encadrant comprend également les médecins dentistes spécialistes en Parodontologie affectés au service et les résidents de 3ème et 4ème année

Modalités d'Evaluation

Les critères d'évaluation sont axés sur l'hygiène-asepsie, le comportement professionnel, l'ergonomie et la qualité de l'acte clinique. Ils sont en trois volets :

Le savoir :

- Présentation de thèmes
- Entretiens oraux
- Minimum de 2 évaluations cliniques : Test de 10mn réalisés en clinique

Le savoir-être :

- Assiduité
- Tenue des dossiers
- Organisation du champ de travail
- Respect du patient, du personnel médical et paramédical

Savoir faire :

- Acquisition des compétences
- Diversité et qualité des actes cliniques
- Qualité de la prise en charge globale du patient

6. Modalités de validation

Le savoir : 20%

Le savoir-être : 20%

Savoir faire : 60%

La validation du stage est acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Stage majeur 3 (SM3): Odontologie Chirurgicale

1. OBJECTIFS

- ✓ Maitriser les connaissances en pathologies bucco dentaires et générales et leurs interrelations
- ✓ Pratiquer selon les règles d'hygiène et d'asepsie
- ✓ Maitriser les prescriptions médicamenteuses
- ✓ Maitriser les techniques et les étapes d'extraction (ergonomie, positions de travail, prise en main de l'instrumentation, points d'appui...) en respectant le confort per opératoire du patient.
- ✓ Maitriser la prise en charge des urgences chirurgicales

2. DUREE

20 vacations cliniques minimum de 3,5 heures soit un volume horaire de 70 h minimum

3. LIEU

Service d'Odontologie Chirurgicale du centre de consultation et de traitements dentaires de Casablanca

4. ACTIVITES PREVUES

L'étudiant doit réaliser les activités suivantes :

- ✓ Une consultation chez un sujet en bon état de santé générale.
- ✓ Une consultation chez un patient à risque
- ✓ Prescription des examens complémentaires adéquats
- ✓ Etablissement d'un plan de traitement
- ✓ Prescription des médicaments en fonction des situations cliniques
- ✓ Pratique selon les règles d'hygiène et d'asepsie ainsi que selon les principes d'ergonomie
- ✓ Anesthésies locales et locorégionales
- ✓ Extractions des dents monoradiculées
- ✓ Extractions des dents pluriradiculées
- ✓ Extractions des dents avec séparation des racines
- ✓ Aide opératoire au fauteuil et au bloc opératoire
- ✓ Traitement des urgences chirurgicales infectieuses : péri coronarites, cellulites
- ✓ Traitement des urgences chirurgicales inflammatoires: alvéolites
- ✓ Traitement des hémorragies

5. Encadrement

L'encadrement est assuré par les enseignants du service :

Pr I.BENYAHYA (coordonnateur)

Pr C.RIFKI, Pr M.KHAZANA, Pr S.TAISSE, Pr O.MEDAGHRI ALAOUI, Pr L. KISSI, Pr S. HAITAMI.

Le staff encadrant comprend également les médecins dentistes spécialistes en odontologie chirurgicale affectés au service et les résidents de 3^{ème} et 4^{ème} année

6. Modalités d'Evaluation

A la fin de chaque séance, l'étudiant reporte via une application réseau (en ligne) les actes de soins réalisés. L'enseignant évalue la séance de soins selon les critères suivants :

- ✓ hygiène et asepsie
- ✓ application des connaissances : 20%
- ✓ organisation-gestion : 20%
- ✓ comportement professionnel : 20%
- ✓ aptitudes gestuelles : 40%

7. Modalités de validation

La validation du stage est acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Stage majeur 4 (SM4): Prothèse Adjointe

1. OBJECTIFS

L'étudiant doit être capable de :

- ✓ Effectuer un examen clinique global y compris les examens complémentaires
- ✓ Poser l'indication des actes pré prothétiques
- ✓ Maîtriser le choix des matériaux et des techniques
- ✓ Savoir communiquer avec le laboratoire de prothèse
- ✓ Réaliser au moins une prothèse adjointe totale bimaxillaire
- ✓ Savoir communiquer avec le laboratoire de prothèse
- ✓ Connaître le protocole de mise en bouche de la prothèse et la conduite à tenir devant les doléances post prothétiques
- ✓ Respecter les règles d'ergonomie et d'asepsie

2. DUREE

20 vacations cliniques minimum de 3,5 heures soit un volume horaire de 70 h minimum

3. LIEU

Service hospitalo-universitaire de Prothèse Adjointe au sein du Centre de Consultation et de Traitement Dentaire de Casablanca

4. ACTIVITES PREVUES

- ✓ Consultation spécialisée
- ✓ Mise en condition tissulaire
- ✓ Etablissement du plan de traitement
- ✓ Exécution ergonomique des différentes étapes de réalisation de la prothèse
- ✓ Prise d'empreintes
- ✓ Enregistrement de l'occlusion
- ✓ Les différents essayages cliniques
- ✓ Insertion des prothèses
- ✓ Equilibration occluso-prothétique

5. Encadrement

L'encadrement est assuré par les enseignants du service

Pr S. BELLEMHANNATE (coordonnateur)

Pr K.KAOUN, Pr R.ZEROUAL, Pr G.JANATI, Pr Y.CHEIKH,

Le staff encadrant comprend également les médecins dentistes spécialistes en Prothèse Adjointe affectés au service et les résidents de 3^{ème} et 4^{ème} année

6. Modalités d'Evaluation

- Evaluation des compétences suivantes : **70%**
 - Hygiène et asepsie -
 - Application des connaissances
 - Organisation gestion
 - Comportement professionnel
 - Aptitude gestuelle
- Présentation d'un cas clinique par l'étudiant : **30%**

7. Modalités de validation

la validation du stage est acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Stage majeur 5 (SM5): Prothèse Conjointe

1. OBJECTIFS

L'étudiant doit être capable de réaliser :

- ✓ L'observation clinique
- ✓ Le montage prospectif : simulation du futur projet prothétique sur modèles d'étude
- ✓ Le plan de traitement
- ✓ Les techniques de préparation des dents et piliers
- ✓ Les prothèses provisoires
- ✓ La prise d'empreintes.
- ✓ Les restaurations corono-radiculaires (méthode directe/indirecte. Foulée ou coulée)
- ✓ Le montage sur articulateur du modèle de travail
- ✓ Le choix de la couleur
- ✓ Les essais cliniques
- ✓ L'assemblage prothétique
- ✓ La réévaluation et maintenance

2. DUREE

20 vacations cliniques minimum de 3,5 heures soit un volume horaire de 70 h minimum

3. LIEU

Service hospitalo-universitaire de Prothèse Conjointe au sein du Centre de Consultation et de Traitement Dentaire de Casablanca

4. ACTIVITES PREVUES

- ✓ Consultation spécialisée
- ✓ Mise en condition tissulaire
- ✓ Etablissement du plan de traitement
- ✓ Exécution ergonomique des différentes étapes de réalisation de la prothèse
- ✓ Prise d'empreintes
- ✓ Enregistrement de l'occlusion
- ✓ Les différents essayages cliniques
- ✓ Insertion des prothèses
- ✓ Equilibration occluso-prothétique

5. Encadrement

L'encadrement est assuré par les enseignants du service :

Pr A.ANDOH (coordonnateur)

Pr A.BENNANI, Pr A.SAYAH, Pr B.MBARKI, Pr M.JOUHADI, Pr M.AMINE, Pr H.MOUSSAOUI

Le staff encadrant comprend également les médecins dentistes spécialistes en Prothèse Conjointe affectés au service et les résidents de 3^{ème} et 4^{ème} année

6. Modalités d'Evaluation

L'évaluation porte sur les domaines suivants :

- ✓ Savoir-faire: l'atteinte du quota défini par le staff médical en début de chaque année.
- ✓ Savoir : évaluation des connaissances : entretien clinique avant et au cours de la prise en charge des patients
- ✓ Savoir être :
 - assiduité,
 - tenue du dossier,
 - organisation du champ de travail
 - respect du patient, du personnel médical et paramédical

7. Modalités de validation

Savoir faire : 60%

Savoir : 20%

Savoir être : 20%

La validation du module est acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Stage majeur 6 (SM6): Odontologie Pédiatrique

1. OBJECTIFS

L'étudiant doit être capable de :

- ✓ Sensibiliser et éduquer l'enfant à l'hygiène bucco-dentaire
- ✓ Concevoir un travail original portant essentiellement sur la prévention des maladies bucco-dentaires
- ✓ Maîtriser les principes d'hygiène et d'asepsie
- ✓ Organiser son environnement de travail et gérer ses rendez vous
- ✓ Se comporter de manière professionnelle
- ✓ Réaliser une observation clinique chez l'enfant
- ✓ Adopter une démarche diagnostique correcte
- ✓ Réaliser les thérapeutiques prophylactiques
- ✓ Réaliser des restaurations coronaires des dents temporaires et permanentes

2. DUREE

20 vacations cliniques minimum de 3,5 heures soit un volume horaire de 70 h minimum

3. LIEU

Service hospitalo-universitaire de Pédodontie au sein du Centre de Consultation et de Traitement Dentaire de Casablanca

4. ACTIVITES PREVUES

- ✓ Examen clinique
- ✓ Hygiène et prophylaxie fluorée
- ✓ Scellement des puits et fissures (SPF)
- ✓ PRS
- ✓ Restauration à l'amalgame des dents temporaire
- ✓ Restauration à l'amalgame des dents permanentes
- ✓ Restauration esthétique des dents temporaire
- ✓ Restauration. esthétique des dents permanentes
- ✓ Extraction
- ✓ Détartrage
- ✓ Aide opératoire
- ✓ Aide opératoire spécialisée

5. Encadrement

L'encadrement est assuré par les enseignants du service de pédodontie

Pr S.ELARABI (coordonnateur)

Pr B.BOUSFIHA, Pr S.BENSOUDA, Pr M.HAMZA, Pr A.CHLYAH, Pr B.BADRE, Pr M.MTALSI

Le staff encadrant comprend également les cliniciens spécialistes en Pédodontie affectés au service et les résidents de 3^{ème} et 4^{ème} année

6. Modalités d'Evaluation

- ✓ A la fin de chaque séance, l'étudiant reporte via une application réseau (en ligne) les actes de soins réalisés. L'enseignant évalue la séance de soins selon les critères suivants : 70%
 - Hygiène et asepsie -
 - Application des connaissances 25%
 - Organisation gestion 20%
 - Comportement professionnel 25%
 - Aptitude gestuelle 30%
- ✓ Présentation d'un projet de prévention original : 30%

7. Modalités de validation

La validation du module est acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Stage majeur 7 (SM7): Orthopédie Dento-Faciale

1. OBJECTIFS

L'étudiant doit être capable de :

- ✓ Prescrire et réaliser un bilan radiologique orthodontique
- ✓ Effectuer une analyse céphalométrique
- ✓ Réaliser des modèles d'étude et de diagnostic
- ✓ Déterminer une dysharmonie dento-maxillaire
- ✓ Déterminer une dysharmonie dento-dentaire
- ✓ Diagnostiquer les différentes malocclusions chez le jeune et l'adulte
- ✓ Proposer un plan de traitement
- ✓ Réaliser les thérapeutiques préventives, intéroceptives et curatives mineurs des dysfonctions et dysmorphoses chez le jeune en tenant compte de la pluridisciplinarité
- ✓ Suivre la prise en charge spécifique et pluridisciplinaire des fentes labio-palatines
- ✓ Orienter le patient

2. DUREE

10 vacances cliniques de 3H30 soit un volume horaire de 33h

3. LIEU

Service hospitalo-universitaire d'Orthopédie Dento-Faciale au sein du Centre de Consultation et de Traitement Dentaire de Casablanca

4. ACTIVITES PREVUES

- ✓ Préparation et présentation de 3 dossiers orthodontiques complets (examen clinique, moulages, analyses radiologiques diagnostic et objectifs thérapeutiques)
- ✓ Présentation d'un thème confié
- ✓ 2 Contrôles continus
- ✓ Confection d'appareils amovibles
- ✓ Aide opératoire

5. Encadrement

L'encadrement est assuré par les enseignants du service

Pr L. TRICHA (coordonnateur)

Pr F. ELQUARS, Pr Z.BENTAHAR, Pr L.OUSEHAL, Pr F. BOURZGUI, Pr S. ALAMI, Pr H.AGHOUTAN

Le staff encadrant comprend également les cliniciens spécialistes en Orthodontie et les Résidents de 3^{ème} et 4^{ème} année

6. Modalités d'Evaluation

L'étudiant sera évalué sur 3 composantes dont la validation séparée est obligatoire pour la note finale

- ✓ Savoir être (25%)
 - Respect et assiduité
 - Tenue
 - Travail en groupe (Binôme)
- ✓ Savoir (25%)
 - Préparation complète (diagnostic et objectifs thérapeutiques) et présentation de 3 dossiers orthodontiques.
 - Présentation d'un thème confié
 - 2 Contrôles continus
- ✓ Savoir-faire (50%)
 - Qualité des documents présentés (Modèles, Tracés céphalométriques)
 - Confection d'appareils amovibles
 - Aide opératoire

7. Modalités de validation

La validation du module est acquise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Annexe5

Descriptif du Stage complémentaire 4 (SC4)

Stage complémentaire 4 (SC4) : Prévention et promotion de la santé bucco-dentaire

1. OBJECTIFS

- ✓ Aider l'étudiant à acquérir les connaissances et appliquer les principes nécessaires à la promotion de la santé bucco-dentaire de la population scolaire
- ✓ Initier les étudiants à la participation communautaire et au travail en partenariat
- ✓ Intégrer la dimension communautaire de la médecine dentaire
- ✓ Informer et éduquer sur l'intérêt d'une bonne santé bucco-dentaire
- ✓ Elaborer et communiquer aux enfants des conseils de prévention
- ✓ Maîtriser les concepts de base en prévention, en éducation et en communication
- ✓ Apprendre à mener une action de sensibilisation sur le terrain

2. DUREE

10 jours ouvrables ou 20 vacations de 3 heures chacune soit un total de 60 heures

3. LIEU

Etablissements scolaires

4. ACTIVITES

- ✓ Suivre avec assiduité les enseignements dirigés participatifs destinés à élaborer un message éducatif adapté aux enfants scolarisés
- ✓ Actions d'éducation et de sensibilisation sur le terrain, destinées aux enfants scolarisés (anatomie dentaire, pathologie carieuse et ses complications, conseils de prévention, démonstration de la technique de brossage sur macro modèle et en bouche)

5. ENCADREMENT

Coordonnateur : Pr M.HAMZA

Tuteur(s) désigné parmi Internes et résidents du Centre de Consultation et Traitements Dentaires

6. MODALITES D'EVALUATION

La validation tiendra compte des éléments suivants:

- ✓ L'assiduité de l'étudiant 30%
- ✓ Sa participation active aux travaux dirigés 20%
- ✓ Son degré d'implication dans les activités sur le terrain 50%:
 - Nombre de cours réalisés et leur qualité
 - Démonstration d'une technique de brossage correcte selon l'âge de l'enfant
 - Réponses données aux questions posées par les écoliers et ou leurs instituteurs

7. MODALITES DE VALIDATION

La validation du stage est requise pour une note supérieure ou égale à 10 sur 20

Annexe 6

Descriptif Stage complémentaire 5 (SC5)

Stage complémentaire 5 (SC5) : Technologie de laboratoire de prothèse dentaire

1. OBJECTIFS

Il est aujourd'hui unanimement admis qu'une formation de qualité en prothèse dentaire est intimement liée à une formation de l'étudiant stagiaire, non seulement aux travaux cliniques, mais également aux techniques de laboratoire de base et avancées. Ce stage a donc pour objectifs :

- ✓ Comblent l'important décalage qui s'est créé et se maintient constamment entre une profession de médecin dentiste et celle des techniciens de laboratoire de plus en plus structurées et perfectionnées,
- ✓ Développer une méthodologie de communication appropriée entre les cliniciens et les techniciens de laboratoire quelque soit leur type d'exercice,
- ✓ Doter les stagiaires de compétences techniques qui leur permettent de réaliser les étapes de routine de la chaîne prothétique afin d'optimiser les correspondances entre le laboratoire et la structure de soin

2. DUREE

10 jours ouvrables soit 20 vacations de trois heures chacune (60 heures)

3. LIEU

Service de Technologie de Laboratoire de Prothèse

4. ACTIVITES

- ✓ Traitement d'empreintes primaires (y compris la réalisation du modèle primaire)
- ✓ Réalisation de porte-empreintes individuels
- ✓ Traitement d'empreintes secondaires (y compris la réalisation du modèle secondaire)
- ✓ Réalisation de bases d'occlusion
- ✓ Montage de dents
- ✓ Mise en moufle
- ✓ Finition et polissage des prothèses
- ✓ Etude sur paralléliseur
- ✓ Préparation de maître modèle à la duplication
- ✓ Duplication de modèles
- ✓ Traitement thermique de modèles de travail
- ✓ Polissage électrolytique
- ✓ Réalisation de wax up
- ✓ Réalisation de montage directeur
- ✓ Réalisation de prothèse pédodontique
- ✓ Réalisation de mainteneur d'espace
- ✓ Réalisation d'une gouttière occlusale pour DCM

- ✓ Réalisation d'autres gouttières
- ✓ Réalisation d'orthèse (O.D.F)

5. ENCADREMENT

Coordonnateur : Pr B.AZZAB

Staff enseignant et techniciens de laboratoire du Centre de Consultation et traitements Dentaires

6. MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation portera sur trois éléments :

- ✓ Assiduité : 20%
- ✓ Activités : 50%
- ✓ Mémoire : 30%

7. MODALITES DE VALIDAION

Le stage est valide si la note est supérieure ou égale à 10 sur 20

Annexe7

Normes relatives aux régimes des études et aux évaluations

Normes relatives aux régimes des études et aux évaluations (RG)

Durée de la formation	RG 1
Les études pour l'obtention du Diplôme de Docteur en Médecine Dentaire s'étalent sur six années et comporte 12 semestres.	

Année universitaire	RG 2
L'année universitaire est composée de deux semestres comprenant chacun au moins 16 semaines d'enseignements et d'évaluation.	
Les stages d'initiation à l'exercice de la médecine dentaire et les stages complémentaires ne sont pas inclus dans cette durée.	

Conditions d'accès	RG 3
Inscription à la formation :	
L'accès en première année aux études de Médecine Dentaire est ouvert, par voie de concours, aux titulaires d'un baccalauréat ou équivalent et satisfaisant les critères d'admission et le pré requis prévus dans le descriptif de la formation, dans la limite des places disponibles.	
L'accès aux études de Médecine Dentaire peut se faire également en S3 pour les étudiants issus des filières des sciences de la santé du même régime ou secteur.	
Inscription au module :	
L'inscription à un module nécessite la satisfaction de pré-requis de ce module, spécifié dans le descriptif correspondant.	
L'inscription est renouvelée chaque année universitaire.	

Evaluation des apprentissages	RG 4
L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme:	
<ul style="list-style-type: none">- de contrôles continus organisés durant le semestre qui peuvent prendre la forme de tests, d'épreuves orales, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle fixé dans le descriptif du module,- d'un examen final écrit à la fin du semestre, pratique ou clinique selon les modalités prévues dans le descriptif.- Ou des contrôles continus et un examen final écrit à la fois.	
Les modes d'évaluation sont adaptés à la nature des enseignements.	

Règlement d'évaluation	RG 5
<p>Chaque Faculté de Médecine Dentaire élabore un règlement d'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences, validé par le conseil d'établissement et adopté par le conseil de l'université et porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les procédures prises en cas des fraudes, des retards, des absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants.</p>	

Note du module	RG 6
<p>La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations des éléments qui le composent, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module.</p> <p>La pondération tient compte du mode d'enseignement et du volume horaire des différents composants du module ainsi que de la nature d'évaluation.</p>	

Acquisition d'un module	RG 7
<p>Un module est acquis soit par validation ou par compensation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module est validé si sa note est égale ou supérieure à 10 sur 20 sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieure à une note limite de 07 sur 20. Pour les éléments de modules enseignés sous forme d'activité pratique préclinique ou de stage, cette note limite ne peut être inférieure à 10 sur 20. - Si le module n'est pas validé, l'étudiant garde le bénéfice de tous les éléments de module dont la note est égale ou supérieure à 10 sur 20 pour le semestre en cours. <p>Un module peut être acquis par compensation si l'étudiant valide l'année dont fait partie ce module conformément à la norme RG 11.</p>	

Contrôle de rattrapage	RG 8
<p>L'étudiant n'ayant pas validé un ou plusieurs modules peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage pour chaque module concerné pour tout semestre non validé. Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités définies dans le descriptif du module.</p> <p>Un étudiant ayant validé un module, n'est pas autorisé à passer le rattrapage pour ce module.</p> <p>L'étudiant garde la note supérieure entre la note obtenue à l'issue du rattrapage et celle obtenue avant le rattrapage.</p> <p>Lorsque l'étudiant a validé un module à l'issue du contrôle de rattrapage, il conserve la note obtenue, avec la mention « validé après rattrapage » sur le relevé de notes.</p>	

Jury du semestre	RG 9
<p>Pour chaque semestre, le jury est composé par le doyen de la faculté de médecine dentaire ou son représentant, président, du coordonnateur de l'année dont relève le semestre, des coordonnateurs des modules du semestre et, le cas échéant, d'un représentant par élément de module du semestre.</p> <p>Le jury du semestre délibère avant les contrôles de rattrapage et arrête:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste des étudiants ayant validé les modules . - la liste des étudiants autorisés à passer les contrôles de rattrapage. <p>Le jury du semestre élabore un procès-verbal, visé par les membres du jury, transmis au chef d'établissement, seul habilité à afficher les résultats des délibérations. Les résultats des délibérations sont portés à la connaissance des étudiants.</p>	

Jury de l'année universitaire	RG 10
<p>Pour chaque année, le jury de l'année est composé par le doyen de la faculté de médecine dentaire ou son représentant, président, du coordonnateur de l'année considérée, des coordonnateurs des modules des deux semestres de l'année et, le cas échéant, d'un représentant par élément de module.</p> <p>Le jury délibère après les contrôles de rattrapage, établit un procès-verbal et arrête la liste des étudiants ayant validé l'année et ceux autorisés à se réinscrire selon les modalités prévues dans la norme RG 13. Il formule également les appréciations et les propositions relatives à l'orientation ou à la réorientation des étudiants.</p> <p>Le procès-verbal, visé par les membres du jury, est transmis au chef d'établissement, seul habilité à afficher les résultats des délibérations. Les résultats des délibérations sont portés à la connaissance des étudiants.</p>	

Validation de l'année universitaire	RG 11
<p>Une année est validée si les trois conditions ci-après sont satisfaites:</p> <ul style="list-style-type: none"> -la moyenne générale de l'année est égale ou supérieure à 10 sur 20, -le nombre de modules non validés est au maximum de deux (02), sans qu'aucune note ne soit inférieure à 08 sur 20, et sans qu'aucune note des éléments composant ce module ne soit inférieure à 07 sur 20. Ils sont alors acquis par compensation, -aucune note de module majeur enseigné sous forme d'activités pratiques précliniques ou stages n'est inférieure à 10 sur 20. <p>L'inscription en année supérieure est conditionnée par la validation de l'année en cours et la validation du stage hors modules le cas échéant selon les modalités définies dans le descriptif de la formation.</p>	

Réinscription à un module non validé	RG 12
<p>L'étudiant peut se réinscrire, une fois, à un module non acquis selon les modalités définies dans le règlement de l'évaluation. Il peut bénéficier d'une dérogation octroyée par le chef de l'établissement, pour une seconde et dernière réinscription, le cas échéant.</p> <p>Les conditions de réinscription à un module non validé sont fixées par l'établissement, adoptées par le conseil de l'université et portées à la connaissance des étudiants.</p>	

Réinscription à une année non validée	RG 13
<p>Capitalisation</p> <p>En cas de non validation d'une année, l'étudiant peut être autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver à titre définitif le bénéfice des modules complémentaires validés, - conserver pour l'année universitaire suivante, le bénéfice du ou des modules majeurs à condition toutefois que la moyenne obtenue au module soit supérieure ou égale à 12/20, - conserver à titre définitif le ou les stages complémentaires et d'options. <p>Toutefois l'étudiant est tenu de valider à nouveau les stages cliniques majeurs.</p> <p>Inscription à des modules par anticipation</p> <p>En cas de non validation d'une année, l'étudiant peut être autorisé à s'inscrire à l'année suivante à des modules complémentaires et à des modules outils et d'ouverture, en année supérieure, à condition qu'il ait capitalisé au moins 50% des modules de l'année.</p>	

Examen national d'habilitation	RG 14
<p>A l'issue de la 6ème année, l'étudiant subit un examen national d'habilitation destiné à évaluer les compétences acquises.</p> <p>Sa nature et sa forme sont précisées par voie réglementaire.</p> <p>Ne peuvent se présenter à cet examen que les étudiants ayant validé toutes les années de la formation.</p>	

Soutenance de la thèse de Doctorat en Médecine Dentaire	RG 15
<p>Après validation de l'examen national d'habilitation, l'étudiant est autorisé à soutenir la thèse de doctorat en Médecine Dentaire devant un jury.</p> <p>Les travaux de thèse sont effectués sous la direction d'un directeur de thèse qui doit être un Professeur d'enseignement supérieur, un Professeur agrégé ou un Professeur habilité.</p> <p>L'autorisation de présenter la soutenance de thèse est accordée par le chef de l'établissement sur demande du directeur de thèse.</p> <p>La nature et la forme de la thèse sont précisées au niveau du descriptif de la formation.</p> <p>La soutenance est publique sauf à titre exceptionnel si le sujet présente un caractère confidentiel. Le président et les membres du jury de soutenance sont désignés par le chef de l'établissement sur proposition du directeur de thèse. Le jury de soutenance comprend au moins quatre membres,</p>	

dont le directeur de thèse. Le président du jury doit être un professeur de l'enseignement supérieur. Les membres du jury doivent être des professeurs de l'enseignement supérieur, des professeurs agrégés ou des professeurs habilités, et le cas échéant des personnalités extérieures reconnues pour leur expertise dans le domaine de la spécialité du sujet de la thèse.

Le jury peut :

- soit l'admettre avec la mention:
 - « Honorable », si la note est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 14 sur 20.
 - « Très honorable », si la note est supérieure ou égale à 14 sur 20.
- soit refuser la thèse, si la note est inférieure à 10 sur 20 en mentionnant sur un PV les raisons du refus et les recommandations pour y remédier.

L'obtention du diplôme	RG 16
<p>L'obtention du diplôme de docteur en Médecine Dentaire est subordonnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La validation de toutes les années de la formation. • La réussite à l'examen d'habilitation. • L'admission à la soutenance d'une thèse. 	

La note et les mentions du Diplôme	RG 17
<p>La note du diplôme est une moyenne pondérée des notes de toutes les années de formation (60%), de l'examen national d'habilitation (25%) et de la thèse (15%).</p> <p>Le diplôme est délivré avec l'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - très bien (si cette note est supérieure ou égale à 16), - bien (si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et inférieure 16 sur 20), - assez bien (si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure 14 sur 20) - passable (si cette moyenne est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure 12 sur 20). 	

Jury du Diplôme	RG 18
<p>Le jury, composé de Professeurs de l'enseignement supérieur, est désigné par le doyen. Il est présidé par le doyen et siège 2 fois par an.</p> <p>Le jury après délibération arrête la liste des étudiants admis et attribue les mentions.</p> <p>Le jury élabore un procès-verbal visé par ses membres.</p> <p>Les résultats des délibérations sont portés à la connaissance des lauréats.</p>	